

Vous découvrirez au cours de ce circuit :

- les marais mouillés de Saint-Georges et d'Amuré (Rouchis à Brunet) ;
- la Grande Rigole d'Amuré et la rigole de Rimombœuf ;
 - le Port Goron d'Amuré ;
 - le port de Saint-Georges ;
- les lavoirs du Richebert, du Révérend, de la Panification et la Grande Fontaine ;
 - un pigeonnier ;
- l'église de Saint-Georges-de-Rex.

À lire : " Le Marais poitevin des Deux-Sèvres ",

éd. Pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres 79270 Frontenay-Rohan-Rohan.

Bonne randonnée...

... et n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à emprunter les sentiers que vous allez parcourir. Nous vous invitons donc à respecter la nature :

- évitez de cueillir les fleurs et les plantes ;
- ne laissez aucun débris derrière vous ;
 - respectez les lieux habités ;
 - restez sur les sentiers ;
- maintenez les chiens en laisse.

Code du balisage

 Continuez

 Changez de direction



Mauvaise direction



- © Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Randonnée Pédestre

© Comité Départemental de Tourisme en Deux-Sèvres
www.deux-sevres.com/cdt79/
Tél. 05 49 77 87 79

Cette fiche est éditée par le Conseil Général des Deux-Sèvres en conformité avec les dispositions de la charte qualité "Randonnée en Deux-Sèvres".

Tél. 05 49 06 77 65



Le Port Goron d'Amuré

À la lisière du marais mouillé, Saint-Georges et Amuré mettent en valeur un patrimoine maraîchin fait de rigoles, de ports et de lavoirs.

Accès : 11 km au nord de Mauzé-sur-le-Mignon, 17 km à l'ouest de Niort

Départ : place du champ de foire

Distance : 12 km

Durée : 3 h

Balisage : jaune

Rando pédestre
en Deux-Sèvres

De la place du champ de foire, se diriger vers la mairie par la rue de la Croix Picot (direction Niort) et tourner à la 2^e rue à gauche.

L'itinéraire descend vers **le marais mouillé de Saint-Georges**.

Dans la zone dénommée "les Mottes", de petits fossés mitoyens, à la charge des propriétaires, délimitent des parcelles morcelées irrégulièrement et accessibles uniquement en barque.

Après avoir laissé la route filer à gauche, suivre un chemin blanc sinueux.

Dans le secteur du "Marais", les conches rectilignes, bordées de frênes têtards, alternent avec des allées herbeuses desservant les prairies. Un arrêté de biotope protège ce milieu naturel, caractéristique du marais mouillé des Deux-Sèvres.

La randonnée retrouve une route qui se fait bientôt chemin blanc.

Bifurquer à droite sur un chemin herbeux qui conduit vers la boucle du Port Goron et qui ramènera en ce point.

De la passerelle sur **la Grande Rigole du Port Goron**,

le paysage se dévoile un peu. *L'assainissement de la poche des marais de Saint-Georges et d'Amuré intervient au XIX^e siècle avec le creusement des Rigoles de Rimombœuf et du Port Goron. Outre l'assèchement, elles permettent la navigation vers la Sèvre Niortaise.*

Tourner à droite et longer la Grande Rigole. Poursuivre devant **le Port Goron**, port communal d'Amuré, tourner à gauche sur le premier large chemin blanc.

D'ici, une boucle non balisée vers Amuré allonge le parcours de 2 km. À voir : l'église d'origine romane (XI^e siècle) et frises du porche, croix hosannière du XV^e siècle dans le cimetière ancien.

La randonnée parcourt **le marais d'Amuré (Rouchis à Brunet)**, jalonnée de bornes d'interprétation sur le frêne têtard, les grenouilles, les hérons ou la libellule... alternant les chemins blancs, herbeux ou de terre pour revenir à la Grande Rigole.

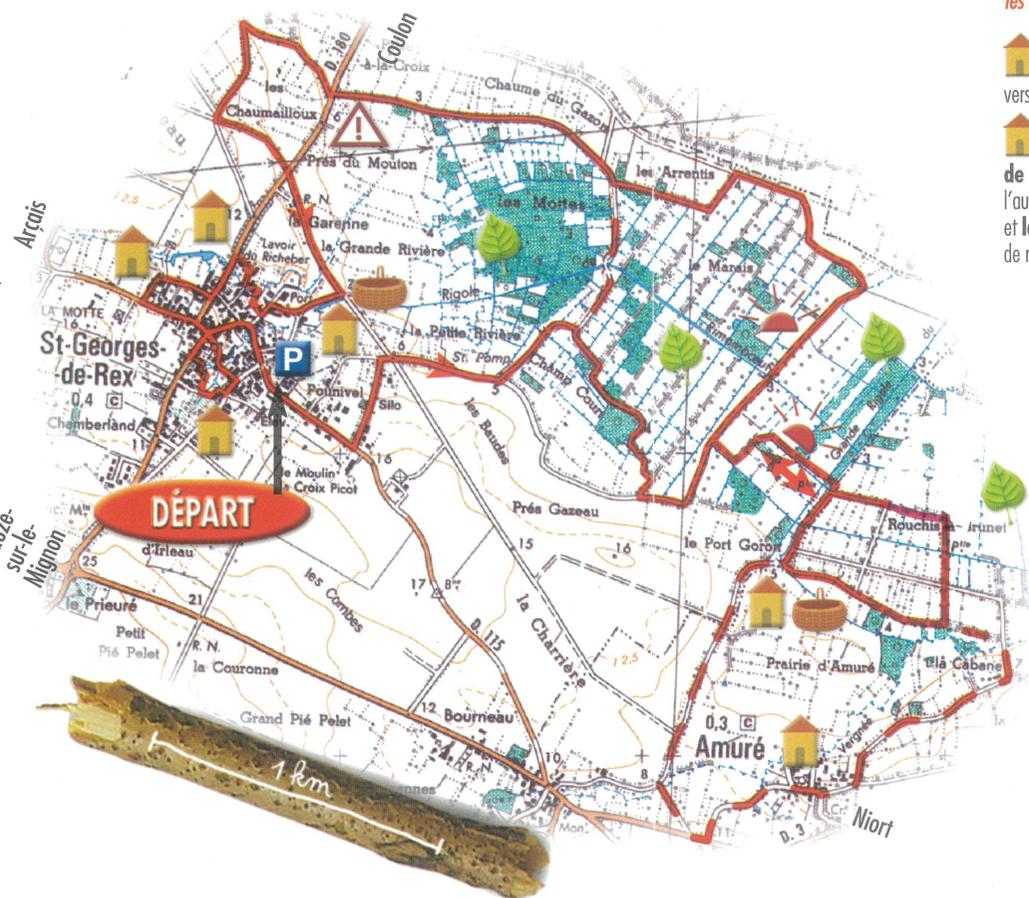
Le franchissement de **la Rigole de Rimombœuf** donne un autre point de vue sur le marais puis l'itinéraire contourne le marais et en sort par une route bordée de peupliers.

Traverser la D180 et prendre un peu de hauteur par un chemin blanc. Tourner deux fois à gauche sur une petite route puis sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Le circuit retrouve la Rigole de Rimombœuf et tourne à droite vers

le port de Saint-Georges. Entièrement creusé dans le calcaire, tout comme son chenal d'accès, il permettait d'approcher la cale d'accostage du village. Suivant un dédale de rues, ruelles et autres sentiers entre les jardins, le parcours permet de découvrir les restes du château féodal (propriété privée) avant d'arriver au **lavoir du Richebert**.

Petit ruisseau de trois kilomètres de long, le Richebert a été aménagé pour alimenter un grand lavoir public, un abreuvoir et les jardins voisins et, plus en aval, pour mettre en eau les douves du château féodal.

Après un détour vers un **pigeonnier**, le circuit revient vers le centre-bourg et visite successivement **le lavoir du Révérend**, **le lavoir de la Panification**, **l'église** (voir l'autel baroque polychrome du XVII^e siècle) et **la Grande Fontaine** avant de rallier le point de départ.



-  Patrimoine bâti
-  Patrimoine naturel
-  Point de vue
-  Aire de pique-nique
-  Traversée de route